RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 0D2CDC0E-7C8B-469F-ABD2-9F2D55477242

ORCOM CFGS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 869 855 euros
Siège social : ZA de Ranfaing 88200 ST NABORD
RCS ÉPINAL 433 388 790

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 5 juin,

À 15 heures 10,

Les associés de la Société **ORCOM CFGS**, société à responsabilité limitée au capital de 1 869 855 euros, divisé en 11 150 parts de 167,70 euros de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, [redacted] sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

La Société ORCOM, représentée par Monsieur Valentin DOLIGÉ,
titulaire de 10 803 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Thierry VOIRIN, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Ghislain VIRION, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Fabien VERLET, titulaire de 66 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Valentin DOLIGÉ, titulaire de 56 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Jérôme WEXSTEEN, titulaire de 28 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Michel MARTIN, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Bruno ROUILLÉ, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Madame Françoise CHEVRIER, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Luc DEMANGE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Madame Anne-Christine FRÈRE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Jean-Marc LEMOINE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Yannick PIERRAT, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Michel MARTIN**, gérant associé.

Docusign Envelope ID: 0D2CDC0E-7C8B-469F-ABD2-9F2D55477242

La Société BATT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de la gérance,

- Mandat de gérante associée de Madame Anne-Christine FRÈRE,
- Fin du mandat de gérant associé de Monsieur Jean-Marc LEMOINE,
- Mandat du Commissaire aux comptes,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'article 7 des statuts consécutive à une cession de parts sociales,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- Le rapport de gestion,
- Le rapport de la gérance,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Docusign Envelope ID: 0D2CDC0E-7C8B-469F-ABD2-9F2D55477242

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et confirme le terme du mandat social en cours de Monsieur Jean-Marc LEMOINE, tel que décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2024, d'une durée ferme expirant au 30 juin 2025.

L'Assemblée Générale confirme en tant que de besoin, que la cessation du mandat de Monsieur Jean-Marc LEMOINE interviendra de plein droit au 30 juin 2025 par la simple survenance de ce terme et sans formalités particulières et ne s'accompagnera d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit à son profit et qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Jean-Marc LEMOINE pour l'ensemble des services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la Société BAC AUDIT CONSEIL NANTES SARL, domiciliée [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 399 774 439, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la Société BATT AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de cession par Monsieur Jean-Marc LEMOINE à la Société ORCOM de la part sociale lui appartenant en pleine propriété dans la Société, décide, sous réserve de la réalisation de cette cession que l'article 7 sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

Docusign Envelope ID: 0D2CDC0E-7C8B-469F-ABD2-9F2D55477242

« Article 7 - Capital social - Répartition des parts - Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 1 869 855,00 euros. Il est divisé en 11 150 parts de 167,70 euros de nominal chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, de la manière suivante :

La Société ORCOM,
numérotées de 1 à 10 802, 11 144 et 11 149 10 804 parts

Monsieur Michel MARTIN,
numérotée 11 057..... 1 part

Monsieur Bruno ROUILLÉ,
numérotée 11 058..... 1 part

Monsieur Valentin DOLIGÉ,
numérotées de 11 059 à 11 114 56 parts

Monsieur Jérôme WEXSTEEN,
numérotées de 11 115 à 11 142 28 parts
Madame Anne-Christine FRERE,
numérotée 11 143..... 1 part

Monsieur Yannick PIERRAT,
numérotée 11 145..... 1 part

Monsieur Thierry VOIRIN,
numérotées de 10 897 à 10 990 et 11 146 95 parts

Madame Françoise CHEVRIER,
numérotée 11 147..... 1 part

Monsieur Luc DEMANGE,
numérotée 11 148..... 1 part

Monsieur Ghislain VIRION,
Numérotées de 10 803 à 10 896 et 11 150..... 95 parts

Monsieur Fabien VERLET,

Numérotées de 10 991 à 11 056..... 66 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 11 150 parts

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

Docusign Envelope ID: 0D2CDC0E-7C8B-469F-ABD2-9F2D55477242

La Société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après le dépôt de l'acte de cession au siège social, le caractère définitif au jour du dépôt des modifications ci-dessus apportées aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par un gérant et un associé.

[redacted]

